

Coopération financière COMIFAC – Allemagne Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KfW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

2^{ème} rapport semestriel
Période: 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Presenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Mai 2013



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont

Marc Parren
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

2^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111

Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119

E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

	ACRONYMES	II
1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4	APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	2
5	PLAN DE TRAVAIL	3
6	PARTENAIRES DU PROGRAMME	3
7	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2013	5
8	NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2013	10
9	LA DISPARITE SOUS-REGIONALE DES PAYS BENEFICIAIRES DU PROGRAMME	10
10	MONITORING DU PROGRAMME	11

Liste des annexes

- Annexe 1 : Tableau résumé des activités au 30 avril 2013
- Annexe 2 : Note sur l'opportunité de réaliser l'étude comparative de différents modes de gestion forestière
- Annexe 3 : Communiqué de presse « Rougier obtient au Cameroun la certification FSC »
- Annexe 4 : Lettre du Programme à la COMIFAC en date du 20 mars 2013
- Annexe 5 : Situation des dépenses liquidées au 30 avril 2013

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PV	Procès verbal

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A la date du 30 avril, environ 5,6 millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) sont certifiés FSC.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept HVC pas assez standardisés ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux ;
- les contraintes techniques pas toujours maîtrisées (nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs) et un savoir-faire jalousement gardé par les sociétés certifiées et les prestataires de service ;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la *Due Diligence* du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 3 mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le standard FSC à moins que ce dernier ne rehausse encore

ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité ;

- mais, d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier au label FSC et sans doute OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région.

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
 - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ;
- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'investira dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification : appui au volet biodiversité des plans d'aménagement; appui au volet social; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ; appui au système de certification FSC entre autres ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://ppecf.e-monsite.com/medias/files/conditions-particulieres-ppecf-beneficiaires-et-annexes.zip>. Ce site met également en ligne :
 - ✓ les TdR des différentes interventions ;
 - ✓ les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
 - ✓ le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'obligation pour une entreprise non certifiée de s'engager par une attestation, à atteindre un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF. Cet engagement lui permet de bénéficier d'appuis du PPECF pour l'atteinte de résultats « intermédiaires » (certificats de légalité) positionnés sur une trajectoire de certification contraignante.

5 PLAN DE TRAVAIL

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Par contre, l'efficacité du PPECF et son appréciation auprès des bénéficiaires est étroitement liée à sa rapidité d'analyse, de procédure d'octroi (avis de non-objection donné par la COMIFAC et par la KfW) et de contractualisation qui permet de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leur partenaires directs.

A noter que certaines interventions plus transversales (i.e. le Cinéma numérique ambulant, la plate-forme de télé-apprentissage en cours d'instruction) ont été initiées par une réflexion du PPECF et ont suscité une adhésion forte des bénéficiaires consultés.

6 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, UICN, Cinéma numérique ambulant, bureaux d'études spécialisés).

La base de données « concessionnaires » évolue. Mais elle nécessite encore un important travail de mise à jour, notamment sur le recueil d'indicateurs socio-économiques (nombre de travailleurs, accès des populations riveraines à des infrastructures éducatives et de santé, etc.) qui sera entrepris avant la fin de l'année.

De façon, plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits par des protocoles signés (avec le CBP) ou en préparation (avec le WWF).

Au vu des premiers six mois, le Programme avait constaté que :

- les demandes émanant des concessionnaires étaient fortement dirigées vers des besoins urgents à répondre à des demandes de mise à niveau préalables (SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;
- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires, ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser leurs activités (TFT, ATIBT, UICN, CIRAD,...) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable mais pour lesquels elles se sont intéressés par la suite (Cinéma Numérique Ambulant ; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification ; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Cependant la période du présent rapport a permis :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation d'abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures d'exploitation à faible impact (EFI) Alpicam/Pallisco/SFID, etc. ;
- d'identifier des interventions en vue d'améliorer la boîte à outil de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de télé-apprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART¹ pour la lutte anti braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE² & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) ; etc. Fin avril 2013, ces projets d'interventions ont atteints des niveaux divers allant du concept note à l'appel d'offre ou le contrat en gré à gré ;
- de préparer les gros dossiers prévus dans la proposition technique GFA/DFS : le lancement des concours faune/PFNL/Peuples autochtones et la feuille de route HVC. A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW (Cf. annexe 2).

¹ Spatial Monitoring and Reporting Tool (SMART). Un outil pour le suivi, rapportage, évaluation et amélioration des activités de lutte anti-braconnage

² CANOPEE est un outil développé par l'ONFI qui intègre des référentiels externes issus d'autres outils cartographiques et des informations relatives à la gestion forestière.

7 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2013

A1. Mise en place des conditions générales propices à la certification

A1.1 Etat des lieux en matière de mesures incitatives à la gestion durable

La fiscalité forestière

Un message du 3 septembre 2012 de l'ATIBT signalait l'ouverture du Congo à réviser sa fiscalité forestière en faveur des concessions éco-certifiées FSC. Par ailleurs, le Groupement de la filière bois au Cameroun (GFBC) souhaitait une étude sur ce sujet pour convaincre le Gouvernement de prendre des dispositions incitatives en faveur de la gestion durable des forêts.

Le PPECF a rédigé les TDR de l'étude et a lancé une première consultation sur base d'une shortlist de huit bureaux européens dont les offres étaient attendues pour le 15 avril 2013. Aucun de ces bureaux n'ayant remis une soumission, l'appel d'offres sera relancé vers la mi-mai 2013.

La rémunération pour services environnementaux

Parallèlement, le Programme est en attente des TDR relatifs à une étude certification-carbone liée à des services environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique, initiée par le consortium de WWF, the Gold Standard et FORM international.

Ce partenariat a comme objectif d'établir, à travers des tests pilotes, une méthodologie acceptable pour l'évaluation certifiée du carbone séquestré dans les concessions FSC, sur base d'indicateurs proxy simples à mesurer. Si l'étude montre qu'il est possible de certifier, à faibles coûts, l'impact carbone des forêts sous gestion FSC, il serait possible pour les entreprises de capter des revenus additionnels qui compenseraient en partie leurs coûts de certification gestion durable.

Les actions de promotion du label FSC

Mais, de l'avis général, les conditions propices à la certification sont avant tout de créer une demande (plus ou moins spontanée) en bois éco-certifié auprès des consommateurs finaux. Le processus FLEGT/APV, en relation avec la *Due Diligence* du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 3 mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. Un effort effectif et significatif devrait être réalisé pour le marché des bois des entreprises certifiées FSC dans le bassin du Congo.

A cette fin, une concertation entre la KfW et la COMIFAC d'une part et l'ATIBT d'autre part, a permis de s'accorder sur le principe de « délocaliser » un budget (1.000.000 euros) vers des actions de promotion du label FSC, sous la coordination et la responsabilité de l'ATIBT à Paris. Ainsi, des TDR relatifs à une douzaine d'interventions ciblées renforcés par une étude sur d'éventuelles opportunités d'actions, sont attendus dans le courant du mois de juin 2013. L'ampleur des interventions nécessitera certainement le recrutement au sein de l'ATIBT, d'un coordinateur « marketing » dont les modalités de prise en charge devraient sans doute être partagées entre l'AFD, IDH et le PPECF.

A1.2 Co-financement des groupes de travail FSC pour l'adaptation du référentiel sous-régional nouvellement validé par FSC (avril 2012)

Le PPECF a proposé à l'ATIBT d'appuyer la convention FSC-ECOFORAF pour décliner au plus vite l'adaptation du nouveau référentiel FSC en appuyant les *working group* et la phase de tests de terrain.

En réponse, le FSC Bonn a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer des tests terrain et que des délais étendus pouvaient être proposés aux entreprises forestières en cas de demande d'action corrective majeure (DAC).

Cette approche fait cependant courir un risque important aux entreprises certifiées ou engagées vers la certification FSC dans le bassin du Congo. Aussi, le PPECF a-t-il proposé, au cas par cas, de prendre en charge un audit à blanc sur base du nouveau référentiel.

Cet exercice, réalisé sur la concession CAFECO du groupe Wijma, a permis de constater qu'en l'état, le référentiel contient de nombreuses redondances et un grand nombre de formulations pour lesquelles les vérificateurs sont parfois impossibles à récolter (Cf. le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-final-c0004.pdf>).

Ainsi, après une longue concertation participative, FSC-Bonn devrait certainement entreprendre un nettoyage du référentiel pour le rendre plus opérationnel et plus aisé à utiliser par les bureaux de certification dont le coût d'intervention est directement corrélé à la difficulté à répondre à toutes les vérifications imposées par le référentiel, sur base de la checklist des contrôles entrepris.

Tableau résumé de l'étude comparative chez l'entreprise CAFECO (Wijma)

	Principes										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Nombre d'indicateurs dans le nouveau référentiel	37	17	28	51	45	79	23	31	18	42	371
Nombre d'indicateurs dans l'ancien référentiel	22	8	11	30	22	46	23	26	15	36	239
% d'augmentation du nombre d'indicateurs par rapport au référentiel de Bureau Veritas	61 %	112,5 %	154%	70%	114%	71%	0	19%	20%	17%	55%
Nombre de nouveaux indicateurs	14	8	13	30	25	31	9	13	6	6	149
% de nouveaux indicateurs dans le principe	38 %	47%	46%	59%	55%	39%	39%	42%	33%	/	40 %
Nombre d'indicateurs modifiés/reformulés/complétés	23	5	10	10	7	14	3	4	2	/	78
% d'indicateurs modifiés/reformulés/complétés	62 %	29%	36%	20%	16%	18%	13%	13%	11%	/	21%
% d'indicateurs redondants	32%	23.5%	7%	27.5%	16%	21.5%	0	16%	22%	/	18% ¹

Globalement, on constate également que :

- les critères et indicateurs des 10 principes du référentiel régional FSC pour le bassin du Congo couvrent les indicateurs et les vérificateurs de la grille de légalité FLEGT ;
- environ 16 % des vérificateurs FLEGT n'ont pas de correspondant FSC. Mais 20 % peuvent trouver des liens avec FSC sans que cela ne corresponde à une exigence précise.

Plus de détails sont disponibles au document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-final-c0004.pdf>

A1.3 Campagne de sensibilisation à la certification et plan média du Programme

Campagne de sensibilisation

Sur la sensibilisation à la gestion durable des forêts, deux interventions sont en préparation : i) un appui au réseau des radios communautaires (ReRac) et ii) un appui au Cinéma numérique ambulant (CNA). La seconde devrait améliorer, auprès des travailleurs et des populations riveraines d'une vingtaine d'UFA, la perception des bénéfices à gérer durablement les forêts du bassin du Congo, en mettant en exergue les avantages des principes de gestion durable, pour tous les acteurs directement ou indirectement impliqués.

Quant à l'appui au réseau ReRac, il poursuit l'objectif d'inverser la mauvaise perception de l'exploitation forestière, à travers la création et le renforcement des capacités des différents acteurs locaux et la mise sur pied d'une plate-forme communautaire permettant à la fois de fédérer les différentes parties prenantes à travers la sensibilisation et la communication de proximité.

Le résultat attendu de ces deux interventions est de favoriser l'installation d'un cadre propice à l'exploitation certifiée des forêts dans quatre pays du bassin du Congo : le Cameroun, le Congo, la RDC et la RCA.

De plus, en direction des partenaires du PPECF et des entreprises forestières, un site web PPECF-COMIFAC a été élaboré et est à présent opérationnel à l'url : <http://www.ppecf-comifac.com>.

Plan média du Programme

Une première newsletter est en préparation et devrait être diffusée courant la première quinzaine de mai 2013. D'autres interventions devraient être initiées en direction de la presse écrite des radio-télévision nationales, avec l'aide du réseau des radios communautaires.

A1.4 Elaboration d'un plan (F)HVC

Pour rappel, la thématique (F)HVC est la conditionnalité n° 3 de la validation (suspensive) du nouveau référentiel sous-régional pour le bassin du Congo, adopté courant avril 2012. En effet, ce nouveau standard indique clairement :

- *Indicateur 9.1.2*

Les procédures pour la détermination des attributs des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) sont basées sur le plan de micro-zonage participatif élaboré en étroite collaboration avec les populations locales et autochtones, les experts et les ONG environnementales.

- *Indicateur 9.3.2*

Les opérations d'exploitation forestière dans les zones contenant des HVC ne doivent pas précéder l'évaluation des impacts potentiels des opérations sur la base des connaissances scientifiques. La mise en place des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de suivi de l'efficacité.

Cette thématique nécessite certainement un important soutien du PPECF en termes d'expertises et de recensements des HVC. Aussi, une proposition « HVC » a-t-elle été transmise par le bureau PROFOREST courant décembre 2012.

Cependant, après analyse des parties prenantes, ce document a été jugé insuffisant et susceptible d'importants désaccords méthodologiques au point qu'il risquait de ne pas obtenir la participation des acteurs de terrains et des concessionnaires eux-mêmes, ce qui hypothéquait l'étape obligatoire des tests HVC.

Aussi, a-t-il été décidé, courant avril 13, au siège de GFA Consulting Group GmbH, que le PPECF fasse recours à deux experts indépendants (environnement & social mobilisables sur le pool des experts court terme du contrat GIZ-GFA Consulting Group) pour préparer une concept note de la phase de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'identification, gestion et monitoring des HVC.

Cette concept note devra au moins :

- lister et hiérarchiser les différentes parties prenantes, par pays, impliquées dans l'identification, la gestion et le monitoring des HVC ;
- proposer une méthodologie pour la capitalisation efficace et efficiente des expériences antérieures dont le but sera d'identifier les forces et faiblesses des outils et approches existants. Des parties prenantes par pays seront identifiées et sollicitées (sur base de TdR) pour réaliser ce travail. Un budget par pays sera élaboré pour cette étape uniquement ;
- identifier des personnes ressources pour former une task force et élaborer des TdR et un budget pour celle-ci afin qu'elle traduise les « FSC Guidelines for Principle 9 and HCV » en outils de mise en œuvre pour les approches recommandées. Ainsi, la Task force proposera/planifiera des activités pour mettre à jour les outils et approches par domaine de compétence.

La feuille de route HVC attendue devra donc être scindée en phases opérationnelles : i) capitalisation (phase 1) ; ii) mise à jour (phase 2) ; iii) test (phase 3) ; iv) validation (phase 4) ; v) formation (phase 5). Les résultats de chaque étape conditionneront le cadre logique et la mise en œuvre de la phase suivante. Ces cadres logiques seront accompagnés d'une estimation budgétaire et le rôle et les responsabilités (TDR) de chaque acteur seront identifiés lors de la finalisation de l'étape précédente. Des bailleurs potentiels seront également approchés pour financer la phase ou des activités de la phase planifiée.

A2 : Elever les pratiques d'exploitation industrielles de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, plusieurs interventions :

- un appui à la formation d'auditeurs externes et de cadres d'entreprises organisée par le bureau Veritas dans les pays concernés par le Programme ;
- une revue procédurale de l'exploitation à faible impact (EFI) sur les sites exploités par les sociétés PALLISCO, ALPICAM et SFID, intervention qui a permis de :
 - ✓ contrôler la qualité du travail (respect des instructions) et quantifier l'impact de l'exploitation ;
 - ✓ réaliser un échantillonnage en fonction des activités : contrôle de l'abattage, marquage, tronçonnage ; débardage,... sur une partie définie de l'AAC (poches ou groupe de parcelles) ;
 - ✓ contrôler le réseau de routes et les parcs à bois ;
 - ✓ définir pour chaque activité les critères de contrôle (de préférence quantitatifs) ;
 - ✓ élaborer des fiches de contrôle de terrain (contrôle du respect des instructions de travail, quantification des impacts) ;

- ✓ traiter les données et présentation des résultats (rapports) ;
 - ✓ élaborer un plan de formation basé sur les besoins les plus urgents.
- un appui à la gestion de la faune en forêt FSC à travers une convention avec la ZSL (Zoological Society of London) et les compagnies forestières PALLISCO et SFID. Cette convention comporte : i) un volet formation par un "coaching" personnalisé des équipes faune à la gestion adaptative ; ii) un volet technique par l'application de techniques couvrant différents aspects du plan de gestion faune (suivi faune, lutte anti-braconnage selon une approche collaborative multi-acteurs, etc.) ; iii) l'élaboration d'un guide générique utilisable par d'autres sociétés sous certificat FSC ou engagées vers l'obtention de ce label.
 - plus spécifiquement, trois appuis successifs à la SFID (Groupe Rougier) ont contribué à l'obtention courant mars 2013, d'un certificat FSC Gestion forestière (FSC-C014550) délivré par Rainforest Alliance pour les UFA 10.038, 10.056 et 10.054 représentant un total de 286.000 ha (Cf. annexe 3) :
 - ✓ un appui au plan de réhabilitation de la base vie de Mbang (Cf. <http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-public-sfid-c0001.pdf>) ;
 - ✓ une revue procédurale de l'exploitation à faible impact dans ces UFA (Cf. <http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-public-c0003.pdf>) ;
 - ✓ appui à la mise en place du principe 8 FSC « monitoring interne de la norme FSC » (Cf. <http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/c0008.pdf>).

Cette nouvelle entrée compense la perte du certificat de l'ex-entreprise TRC, la totalité des superficies FSC du bassin du Congo se maintenant autour de 5 millions d'hectares.

- un appui à la composante C4CF en République démocratique du Congo. Cette composante est directement financée par la banque allemande dans le cadre de la coopération avec le gouvernement de la RDC et est mise en œuvre par le WWF dans le cadre du Programme Biodiversité des Forêts (PBF). L'évolution des aménagements sur le terrain est positive chez SODEFOR qui reste engagé dans la certification FSC «FM » dans l'ensemble de ses concessions forestières qui font 1,5 million d'ha. Cependant, en dépit du développement et renforcement des capacités techniques du concessionnaire, il persiste encore des écarts de performance entre l'exigence du certificat et le niveau actuel de gestion dans les sites pilotes. A cela s'ajoute le contexte national de la RDC dont le bois illégal en forte expansion rivalise avec la légalité, pouvant porter préjudice à l'aménagement durable des forêts.
- un appui au centre d'excellence de Yaoundé (TFT) pour la formation de deux promotions (environ 40 étudiants) aux exigences sociales internes et externes de la norme FSC et de faciliter l'accès des entreprises asiatiques au suivi de ces normes, par l'embauche de cadres anglophones formés par le centre d'excellence ;
- l'appui à l'installation au Cameroun et au Congo, du label de certification PEFC qui faciliterait, par une double certification, l'accès des bois du bassin du Congo, aux filières de transformation où domine la norme PEFC et par là, aux marchés asiatiques.

8 NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2013

Le tableau en annexe 1 résume le niveau d'engagement prévisionnel du Programme qui a atteint environ 50 % de son budget au 30 avril 2013, pour une période écoulée de 30 %, tandis que l'annexe 5 indique le niveau des dépenses liquidées au 30 avril 2013.

A noter que le PPECF avait préparé les TDR d'un audit financier annuel, mais que la KfW a souhaité le programmer pour la fin mars 2014.

Parmi les interventions identifiées, dont le PPECF attend des propositions formatées suivant l'annexe I et III du dossier de requête, citons :

- un suivi d'impact de l'exploitation par l'outil Go Monitor Forest (ASTRIUM-ONFI), pour lequel la société WIJMA a exprimé son intérêt ;
- une adaptation du logiciel CANOPEE (ONFI) développé en Guyane qui intégrerait des modules disponibles tel que la solution logicielle pour optimiser, à partir d'un SIG, le tracé des pistes de débardage et la gestion des parcs à bois ;
- le développement d'un progiciel d'aide à l'identification des HVC, par une collaboration entre Nature + et le groupe Rougier (massif de Djoum) ;
- mission d'appui court terme à la valorisation des produits forestiers non-ligneux ;
- upgrading du logiciel SMART (lutte anti braconnage) pour le rendre plus prédictif (WCS) ;
- l'appui à la nouvelle édition du mémento du Forestier ;
- l'appui à la double certification FSC-PEFC au Cameroun, Congo et Gabon ;
- protocoles avec les sociétés de téléphonie mobile (MTN, Orange) pour la diffusion de quiz de sensibilisation à la gestion durable des forêts ;
- le soutien à un programme d'actions de marketing, piloté par l'ATIBT depuis Paris ;
- plateforme d'apprentissage sur la gestion durable des forêts par e-learning ;
- centre professionnel des métiers du bois de Mbalmayo.

9 LA DISPARITE SOUS-REGIONALE DES PAYS BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

Le CAMEROUN

Il était prévu que le programme finance une veille des textes légaux, pour faciliter leur application et éviter d'éventuels incidents au cours des audits de surveillance. Cette action devrait être initiée dans un objectif de faciliter la *Due diligence*. Des contacts ont été pris dans ce sens avec l'ATIBT.

La même approche devrait être étendue au Congo, RDC et Gabon.

La RCA

Contexte politique actuel rendant quasi impossible toute intervention du Programme.

La RDC

En RDC, l'indice de corruption, la mauvaise gouvernance forestière et la difficulté d'exécuter des contrôles dans un pays-continent rendent improbable toute certification FSC, excepté deux entreprises (SIFORCO si le contentieux FSC-Danzer se régularise et SODEFOR). Signalons que l'opération de conversion des titres a abouti à exclure dans l'illégalité de nombreuses sociétés qui n'ont pas abandonné l'exploitation forestière pour autant.

Le GABON

Au Cameroun et dans une moindre mesure au Congo, le FSC a fait le plein des UFA certifiées. Si l'on veut faire progresser quantitativement la certification de haut niveau dans le bassin du Congo, il faut appuyer les entreprises forestières du Gabon.

A titre indicatif, le Programme, avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW, a donné son appui à un audit OLB à l'entreprise Bois & sciages de l'Ogooué. Cependant, le niveau de certification visé est insuffisant pour le Programme qui, pour bénéficier d'appuis additionnels, demande à l'entreprise de s'engager résolument vers des niveaux supérieurs de gestion durable.

TOUS PAYS

Dans l'ensemble des pays couverts par le programme, la lenteur des réformes et les chevauchements avec les concessions minières risquent de mettre en danger le maintien de certificats FSC existants. Cette réalité est une préoccupation majeure, notamment du GFBC – Cameroun qui souhaite mobiliser un Consultant pour réaliser un état des lieux et proposer au Gouvernement des recommandations.

Le Programme doit contribuer à la détermination de paramètres biométriques essentiels de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, tels que le taux de croissance des différentes essences. A cette fin, le PPECF va se rapprocher de l'AFD et de l'ONFI pour proposer des synergies d'intervention. Il est également à l'étude de réaliser des tests pilotes avec des structures accréditées par les fonds carbone, afin de tenter de corréliser la certification FSC à l'octroi de primes carbonées.

Le PPECF est disposé à appuyer le développement de la double certification FSC / PEFC au Gabon, Cameroun et Congo. Une fois les référentiels validés, il faudra procéder à des audits à blanc et former les responsables aménagement ou certification des différentes entreprises forestières par pays. Des entreprises disposant de certifications de légalité pourraient être alors encouragées à se faire certifier PEFC.

10 MONITORING DU PROGRAMME

Le PPECF doit préparer, dans les meilleurs délais, les TDR pour la mise en place d'un système de monitoring.

Conformément aux termes du contrat de financement conclu entre la KfW et la COMIFAC pour la mise en œuvre du Programme de PPECF, il est créé un Comité de décision et d'orientation (CDO) dont le rôle est quasi identique à un comité de pilotage. Un courrier proposant sa composition a été adressé à la COMIFAC en date du 20 mars 2013 (cf. annexe 4) et la première réunion CDO est prévue à la mi-juillet 2013.

ANNEXE 2 : Note sur l'opportunité de réaliser l'étude comparative de différents modes de gestion forestière

1. Introduction

Dans la convention de financement BMZ 2008 66 707-COMIFAC, il était demandé au Prestataire de réaliser un audit sur la base d'un échantillon, les différentes formes de gestion (forêt intacte, aire protégée, forêt communale, forêt de production non aménagée, aménagée et certifiée).

Extrait page 12 de la convention

		directives / accords régionaux	
Résultat 3 La communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée	Faire une analyse comparée des modes de gestion forestière	Adapter le référentiel OIBT/OAB Auditer sur la base d'un échantillon les différentes formes de gestion (forêt intacte, aire protégée, forêt communale, forêt de production non aménagée, aménagée et certifiée)	Le public local, national, régional et international est informé sur les réalités de la gestion durable et de la certification forestière en Afrique Centrale
	Produire des communications ponctuelles spécifiques	Analyser / vérifier en détails les publications, communiqués et communications sur la gestion forestière durable dans la sous-région et diffuser les résultats	
	Soutenir les radios communautaires	Faire des émissions sur la RFA et la certification	

2. Proposition de GFA Consulting Group GmbH

Pour répondre au TDR de la convention, le bureau GFA Consulting Group GmbH a écrit dans sa proposition, les activités suivantes :

Extrait de la proposition GFA Consulting Group GmbH, page 9

L'objectif du programme est sujet à beaucoup de controverses, surtout de la part d'ONG internationales à grande influence sur l'opinion publique. Nous encourageons les débats et opinions diverses. Cependant, nous défendons la position que l'exploitation certifiée est un des meilleurs moyens actuels de gestion forestière durable. Il faut cependant s'armer d'arguments et de dispositions afin de pouvoir défendre cette position. Nous pensons que les dispositions suivantes peuvent fortement contribuer à minimiser ces risques :

- Consultants long et court terme expérimentés et neutres
 - longues années d'expérience du Chef de cellule en gestion de conflits ;
 - l'expert technique régional a travaillé plusieurs années au sein d'ONG de pression avant de devenir auditeur FSC et maîtrise parfaitement leurs mode opérationnel ;
 - contractualisation de personnel indépendant pour réaliser le S&E de manière objective ;
- Une communication engagée
 - concertation régulière avec bailleurs, partenaires et parties prenantes ;
 - mise en place d'une stratégie de communication proactive ;
 - mise en place d'un mécanisme indépendant et effectif de traitement des plaintes ;
 - analyse comparative des différents modes de gestion forestière. Cette étude servira de base scientifique aux discussions ;

Extrait de la proposition GFA Consulting Group GmbH page 15

Afin de répondre aux reproches des ONG activistes concernant la mauvaise gestion des forêts de production, le Programme commanditera auprès d'une université ou un institut de recherche indépendant une étude comparative sur la gestion des forêts intactes, les aires protégées aménagées et non aménagées, les forêts communales, les forêts communautaires, les forêts de production aménagée et forêts certifiées. Les paramètres de l'étude devront impérativement prendre en compte tous les domaines du standard FSC (aspects de légalité, sociaux, de biodiversité, environnementaux, économiques). Les résultats de l'étude devront permettre de discuter avec les ONG critiques sur des bases scientifiques ; de permettre au programme de revoir ses appuis en fonction des domaines qui nécessitent des améliorations ; puis serviront à la COMIFAC de référence pour émettre des recommandations régionales.

L'utilisation de l'index d'activités illégales pourra également servir à comparer l'efficacité des modes de gestion forestières sur la conservation de la biodiversité. Une autre approche intéressante serait de financer un audit initial FSC sur une aire protégée considérée comme forêt intacte dans une zone écologique semblable à celle d'une concession certifiée et de comparer les résultats.

3. Avis des partenaires du PPECF

3.1 Pertinence des objectifs de la comparaison

Une pertinence faible

- le périmètre de la comparaison semble tellement vaste qu'il menace la pertinence de l'étude ;
- aux yeux des adversaires de la certification forestière, les constats écologiques et/ou socio-économiques fournis par des chercheurs à l'échelle locale (la concession et son voisinage) sont secondaires en regard des arguments beaucoup plus « macro » (macro-gouvernance, macro-économie, macro-écologie etc.) et/ou éthiques mobilisés par ces organisations pour critiquer l'approche FSC dans le bassin du Congo ;
- en particulier, ces adversaires considèrent que ce qui manque pour que la foresterie dans le Bassin du Congo puisse devenir un jour « durable », ce ne sont pas en priorité de meilleures pratiques techniques (y compris écologiques ou socio-économiques), mais en priorité, la bonne gouvernance sectorielle (« enabling conditions »). Or, selon eux, FSC n'a pas d'impact significatif sur la bonne gouvernance sectorielle, au niveau national. Au mieux, la certification a des impacts sur la bonne gouvernance à une échelle très locale ;
- par conséquent, ajouter encore de nouvelles études écologiques et/ou socio-économiques au niveau local ne permettra pas d'influencer les adversaires de FSC, donc ne permettra pas d'atteindre l'objectif tactique => pertinence faible.

Des items de comparaison critiquables

- 1) la comparaison foresterie FSC versus foresterie légale non-FSC : il est évident qu'aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que durable ou non, les impacts de la foresterie FSC sont plus faibles que ceux de la foresterie légale (eux-mêmes plus faibles que ceux de la foresterie illégale) => faible pertinence de la comparaison ;
- 2) la comparaison foresterie FSC versus Parcs nationaux : pourrait-on imaginer que l'exploitation industrielle d'une forêt pourrait avoir de meilleurs impacts sur une forêt naturelle que pas d'exploitation industrielle du tout (de quels impacts « meilleurs » parlerait-on alors?).
Il est évident qu'un « bon parc national » garantit un meilleur avenir pour une forêt naturelle qu'une « bonne exploitation industrielle », à moins de partir de l'hypothèse (non-formulée) que les parcs nationaux dans le Bassin du Congo ne sont pas bien protégés et/ou gérés et que, ce faisant, leur impact même écologique soit inférieur à ceux des concessions certifiées.

Il y a là donc là un biais méthodologique puisqu'on ne comparera pas des échantillons homogènes, dû au fait que les bonnes pratiques sont certifiées d'un côté (FSC) et pas de l'autre (Parcs nationaux). Par ailleurs, sur le terrain des situations contrastées et inverses existent. Ceci n'échappera pas aux ONGs de conservation.

En réalité, une comparaison entre concessions forestières certifiées et parcs nationaux « comparables » supposerait au préalable de créer et tester un système de certification des parcs nationaux dans le Bassin du Congo (principe de la « Liste Verte » envisagée par UICN). Une telle comparaison pourrait être efficace, mais elle n'est quasi pas possible actuellement ;

- 3) la nécessaire comparaison entre concessions forestières (FSC ou non) et parcs nationaux riverains : cette notion de contiguïté est indispensable à la comparaison. Cependant, elle soulève également de nombreuses questions, telles, les effets d'entraînement ou les relations entre conditions exogènes de gestion (en termes par exemple de corruption, d'infrastructures partagées, de qualification de main d'œuvre locale etc.) ;
- 4) de multiples questions méthodologiques pourraient être soulevées :
 - comment tenir compte des évolutions asynchrones entre aménagement forestiers et aménagement de parcs nationaux? Par exemple, comment évaluer les impacts du FSC quand une concession certifiée a déjà fait l'objet d'au moins un cycle d'exploitation non-FSC? Même question dans le cas d'un parc national qui a été créé (ou aménagé, ou protégé) après le début de la certification de la concession riveraine? Comment échantillonner pour tenir compte des pseudo-répliques?
 - Comment prendre en compte des effets de bordure et d'entraînement dans le cas d'aires contiguës? Evaluation des impacts à long terme versus court terme, des impacts cumulatifs?
 - Etc.

3.2 Une efficacité douteuse

- l'étude sera très coûteuse (estimation autour de 750.000 €), faiblement convaincante et sans réelle valeur ajoutée en regard des nombreux résultats déjà disponibles dans l'abondante littérature, par exemple sur le seul volet écologique.

3.3 Un impact limité

- comme évoqué ci-dessus (point 1 « pertinence »), l'impact d'une comparaison locale sur les adversaires « globaux » de la certification risque fort d'être marginal, puisque ces adversaires utilisent justement des arguments globaux (ou « macro ») davantage que des critères locaux, et surtout des arguments « gouvernance » (ou « enabling conditions ») plus que des arguments écologiques ou socio-économiques ;
- au niveau local, par expérience, il est peu probable que les résultats finaux d'une telle étude seront lus par les acteurs locaux, en tout cas des parcs nationaux et/ou des communautés locales, donc les impacts locaux de l'étude sur les éventuels débats entre acteurs locaux des concessions forestières certifiées et parcs nationaux seront probablement faibles ;
- si elle devait évoquer toute ces questions, l'étude serait très coûteuse ne serait-ce que par la multiplicité des expertises à mobiliser. A défaut de prendre en

compte toutes ces questions, l'étude insuffisamment robuste laisse à penser qu'elle sera peu efficace.

4. Réaffectation des ressources (300.000 euros) dans le respect de la question « FSC & aires protégées »

Il est proposé d'abandonner l'étude comparative au profit de :

- un renforcement des processus HVC du PPECF (feuille de route en cours de préparation) et de suivi des indicateurs à travers un système standardisé de monitoring au profit de toutes les sociétés forestières ;
- élaborer un outil pérenne de suivi-évaluation des impacts comparés entre foresterie certifiée et parcs nationaux, par exemple dans le cadre de l'observatoire commun des forêts et des aires protégées en cours d'émergence entre OFAC et RAPAC.



Communiqué de presse

Rougier obtient au Cameroun la certification FSC®

Paris, le 25 mars 2013 – Rougier, acteur majeur des bois tropicaux certifiés africains, annonce l'obtention de la certification FSC® (Forest Stewardship Council®) pour 3 concessions forestières situées dans le massif forestier de Mbang au Sud Est Cameroun et gérées par sa filiale SFID (Société Forestière et Industrielle de la Doumé).

Mobilisée depuis plusieurs années autour de cet objectif, la SFID vient d'obtenir le certificat FSC® de bonne gestion forestière [FSC-C014550] délivré par Rainforest Alliance pour les UFA (Unité Forestière d'Aménagement) 10 038, 10 056 et 10 054 représentant un total de 285 667 hectares de forêts.

L'obtention de cette certification démontre l'engagement continu des équipes de Rougier au Cameroun en matière de bonne gestion forestière. Cette certification ouvre de nouvelles perspectives en permettant désormais à Rougier de proposer aux

ANNEXE 4 : Lettre du Programme à la COMIFAC en date du 20 mars 2013

Programme de Promotion
de
l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)
Quartier Bastos Yaounde

Le 20 mars 2013

Monsieur le Secrétaire Exécutif
Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)
BP 20 818 Yaoundé Cameroun

Objet : Comité d'orientation

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

La convention COMIFAC- BMZ 2008 66 707, indique en son annexe 6, la création d'un comité d'orientation (CDO), dont les responsabilités sont de veiller à ce que le Programme respecte le cadre politique sectoriel et le Plan de convergence de la COMIFAC.

A la fin du mois d'avril 2013, le Programme atteindra le terme de sa première année d'exécution. Par ailleurs, une mission (consultant TERE) actuellement en cours dans les pays de la sous-région devrait faire remonter vers le PPECF, une liste de requêtes et de besoins d'appui que je voudrais pouvoir présenter devant le comité d'orientation qui n'est pas, sauf erreur de ma part, constitué. A cette fin, je vous propose la composition suivante :

Président : le secrétaire exécutif de la COMIFAC, M. Raymond MBITIKON,

Secrétaire : un représentant de la cellule GIZ/COMIFAC

Membres :

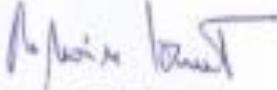
- un représentant de chaque coordination nationale de la COMIFAC des pays
- un représentant du MINFOF et d'autres Ministères en charge des forêts (invitation tournante) ;
- un représentant du CEFDHAC
- un représentant du PFBC
- un représentant du CIFOR
- un représentant du RIFFEAC
- un représentant du CBP
- un représentant du ProPSFE
- un représentant d'un bureau de certification (invitation tournante)
- un représentant du projet PNUE-FEM
- un représentant de la KfW
- trois représentants des entreprises forestières (invitation tournante)
- trois représentants des partenaires du Programme (invitation tournante)

Si vous souhaitez apporter des modifications à cette proposition, veuillez, je vous prie, m'en faire part.

Vous remerciant pour votre bonne attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire exécutif, l'expression de ma sincère considération.

Copie : KfW- Yaounde

GFA Consulting Group GmbH


Romain LORENT

ANNEXE 5 - Situation des dépenses liquidées au 30 avril 2013

Sous-annexe 2 à l'appel de fonds No.2

N° de référence KfW	
2008 66 707	

Période de liquidation					
du:					au
1/02/2013					30/04/2013

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
N° d'ordre et description de l'activité particulière	budget	Dépenses antérieures	Dépenses période en cours bq EUROS	Dépenses période en cours bq XAF	Contre valeur en euros bq xaf	Dépenses de la période en cours caisse XAF	Contre valeur en euro caisse xaf	Total des Dépenses en EUROS	Soldes
B.0100 - Amélioration conditions cadres	1.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000.000,00
B.0200 - Appui aux réseaux	600.000,00	1.822,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.822,41	598.177,59
B.0300 - Appui aux entreprises	425.000,00	32.277,09	213.075,00	0,00	0,00	2.006.400,00	3.058,74	248.410,83	176.589,17
B.0400 - Formation personnel entrepr	710.000,00	6.517,20	119.334,70	0,00	0,00	0,00	0,00	125.851,90	584.148,10
B.0500 - Mesures investissement certif	1.200.000,00	21.369,74	6.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27.956,74	1.172.043,26
B.0600 - Mesures pour la biodiversité	650.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650.000,00
B.0700 - Mesures secteur social	1.100.000,00		0,00	0,00	0,00	99.000,00	150,92	150,92	1.099.849,08
B.0800 - Developpement expertises rég	395.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395.000,00
B.0900 - Appui au FSC	650.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650.000,00
B.1000 - Analyse utilisation des forêts	300.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300.000,00
B.1100 - Communication	250.000,00	6.648,11	19.471,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26.119,11	223.880,89
B.1200 - Stations locales radio	200.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200.000,00
B.1300 - Etudes,formation,analyse	170.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170.000,00
B.1400 - Comité de pilotage	200.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200.000,00
B.1500 - Imprévu	290.000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290.000,00
B.2000 - Frais Bancaires banque euro	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B.2000 - Frais Bancaires banque xaf	0,00	700,74	2.877,23	36.371,00	55,43	0,00	0,00	3.633,40	-3.633,40
TOTAUX	8.140.000,00	69.335,29	361.344,93	36.371,00	55,43	2.105.400,00	3.209,66	433.945,31	7.706.054,69